# Crest%20Only

# **AMBASSADE D’AUSTRALIE EN FRANCE**

# **PRIX SADLIER STOKES 2017**

# **INFORMATIONS RELATIVES À LA CANDIDATURE**

Le prix Sadlier Stokes, offert par l’ambassade d’Australie en France, a été créé par le Gouvernement australien en 1989 pour rendre hommage au courage extraordinaire du Lieutenant Clifford Sadlier et du Sergent Charlie Stokes lors de la bataille décisive de Villers-Bretonneux le 25 avril 1918.

A l’heure des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale, l’ambassade d’Australie a choisi d’ouvrir ce prix à l’ensemble des établissements scolaires français pour donner à tous l’opportunité de participer à leur façon au devoir de mémoire.

**Attribution du prix**

L’ambassade d’Australie remet une somme totale de 4 500 € (quatre mille cinq cents euros), répartie entre trois établissements scolaires. Cette somme est ventilée comme suit :

* 1 500€ (mille cinq cents euros) attribués à une école primaire,
* 1 500€ (mille cinq cents euros) attribués à un collège d’enseignement secondaire,
* 1 500€ (mille cinq cents euros) attribués à un lycée.

Tous les établissements scolaires français ont la possibilité de participer.

## Critères de sélection

Le jury tiendra compte des critères ci-dessous pour attribuer les prix :

1. Projet : Pour être pris en considération, chaque projet devra répondre aux critères suivants :

* Ce projet doit avoir un **lien avec la participation de l’Australie à la Première Guerre mondiale ou avec les activités de commémorations de l’Australie en France**.
* Il peut être réalisé sous **toute forme de support pédagogique** : exposition, spectacle, poésie, nouvelles, jeu de piste, journal, etc.
* Il est ouvert à **toutes les disciplines enseignées** : français et langues étrangères, sciences, arts, histoire et géographie, éducation civique, philosophie, technologie, informatique, etc.
* Ce projet doit être réalisé dans l’année scolaire 2016-2017. **Le formulaire d’inscription** doit parvenir à l’ambassade d’Australie **sous forme électronique au plus tard le mercredi 1er février 2017**.
* **Le dossier de présentation du projet**, qu’il soit abouti ou en cours de réalisation, devra être soumis complet et dûment rempli au plus tard **le vendredi 17 mars 2017**.

1. Présentation :

* Le dossier de **présentation du projet final** constituera un critère de sélection et les candidats sont invités à transmettre à l’ambassade tout support qu’ils jugent utiles pour appuyer leur candidature (au format électronique ou par courrier) **au plus tard le vendredi 17 mars 2017** : dossier papier, images ou photos, vidéos, etc. **Toutes les sections** du formulaire doivent être remplies. Si nécessaire, des pages supplémentaires peuvent être ajoutées.

## Procédure de candidature et de sélection

1. Un formulaire d’inscription est mis en ligne sur le site de l’ambassade d’Australie : [www.france.embassy.gov.au](http://www.france.embassy.gov.au). Il doit être signé par l’enseignant(e) et contresigné par le directeur d’établissement et envoyé sous forme électronique dûment rempli à Thaïs Laborde, chargée des relations publiques ([thais.laborde@dfat.gov.au](mailto:thais.laborde@dfat.gov.au) ou info.paris@dfat.gov.au) **au plus tard le 1er février 2017**.
2. Le dossier de présentation du projet doit être envoyé soit par courrier électronique à [thais.laborde@dfat.gov.au](mailto:thais.laborde@dfat.gov.au) ou [info.paris@dfat.gov.au](mailto:info.paris@dfat.gov.au) soit par courrier à : Thaïs Laborde – Relations publiques – 4 rue Jean Rey – 75724 Paris Cedex 15. Pour toute question concernant la procédure, vous pouvez la joindre au 01 40 59 34 15. **La date limite d’envoi est le vendredi 17 mars 2017.**

1. Les dossiers de présentation des projets seront examinés par un jury constitué de trois membres de l’ambassade d’Australie. Celui-ci pourra consulter le directeur de l’établissement, et pourra également interroger le candidat sur le contenu de sa demande si cela est jugé nécessaire. Les recommandations du jury seront soumises à l’ambassadeur d’Australie en France, qui prendra la décision finale.
2. Les lauréats seront prévenus par téléphone à partir du mercredi 5 avril 2017 et un courrier leur sera envoyé, confirmant l’attribution du prix.
3. Le prix sera remis aux lauréats lors des commémorations annuelles de l’Anzac Day, le 25 avril, à Villers-Bretonneux (Somme). Un ou plusieurs représentants des classes lauréates pourront être présents lors de la cérémonie de remise du prix.

**Modalités d’attribution**

1. Les bénéficiaires du prix s’engagent à citer l’ambassade d’Australie en France comme organisme leur ayant octroyé ces fonds. Les candidats s’engagent à être disponibles pour des entretiens ou pour toute publicité qui pourra être faite autour de leurs projets.
2. Les bénéficiaires du prix devront envoyer à Thaïs Laborde, Chargée des relations publiques, un rapport écrit détaillant comment les fonds ont été utilisés au bénéfice de l’école avant le vendredi 30 juin 2017.